



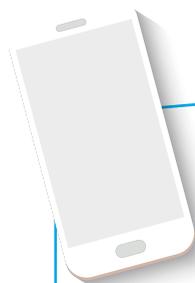
**J'AI DES DIFFICULTES
POUR PAYER MON LOYER :
N'ATTENDEZ PAS.
AGISSEZ !**

ECOUTE

CONSEIL

► **Votre bailleur
peut vous aider
à trouver la
solution**

**Contactez-le
au plus vite !**



**Simplifiez-vous
la vie, payez par
Internet !**



 www.sidr.fr



**POUR TOUTE
QUESTION,
VOUS POUVEZ CONTACTER
VOTRE AGENCE**



0262 521 521



**Ou connectez-vous
à votre espace locataire :
www.sidr.fr**



Société Immobilière du Département de la Réunion
12 rue Félix Guyon - CS 71090 Saint-Denis Cedex

Conception : STRATÉGIES & TERRITOIRES Crédits images : SIDR - ANAKAOPRESS - Novembre 2018



**1 LOGEMENT
= 1 LOYER
MI OUBLI PA PAYÉ !**



ENGAGEMENT - RESPONSABILITE

**Les Conseils pour payer votre loyer en toute sérénité
et éviter les impayés**

PAYER MON LOYER C'EST FACILE JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Avant le 5 du mois, je dois avoir payé mon loyer. C'est le loyer du mois en cours qui est réglé.

Ex: 30 octobre, je reçois mon avis d'échéance. Cela correspond à la période de novembre. Je dois régler mon loyer avant le 5 novembre.



JE CHOISIS LA SERENITE

- ▶ **Le prélèvement automatique**
C'est simple et gratuit : le 5, 7, 10 ou le 15 de chaque mois



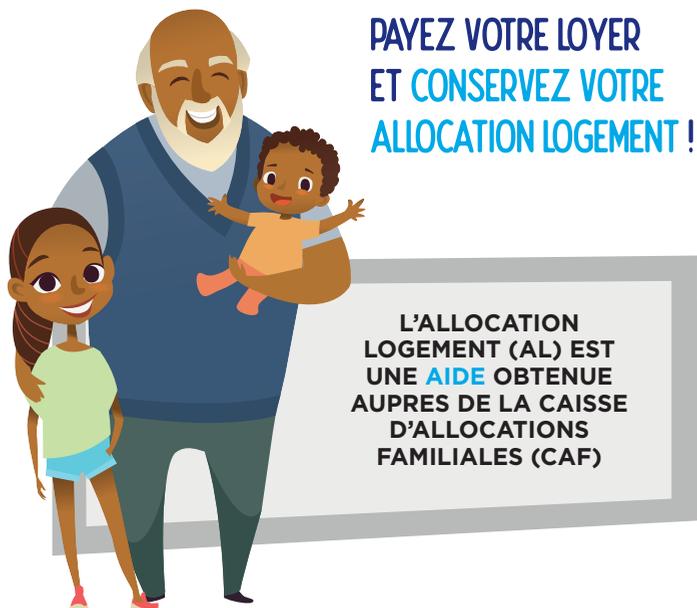
JE CHOISIS LA SOUPLESSE

- ▶ **Sur internet** en me connectant à mon espace locataire* : www.sidr.fr

* avec les informations qui figurent sur votre avis d'échéance ou en contactant votre agence

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- ▶ Carte bancaire en agence
- ▶ Chèque



PAYEZ VOTRE LOYER
ET CONSERVEZ VOTRE
ALLOCATION LOGEMENT !

Si vous êtes **bénéficiaire** de cette aide au logement,



ATTENTION

avant le 31 décembre de chaque année, vous devez déclarer, de préférence sur le site internet, vos revenus à la CAF afin de maintenir votre droit à l'aide au logement.

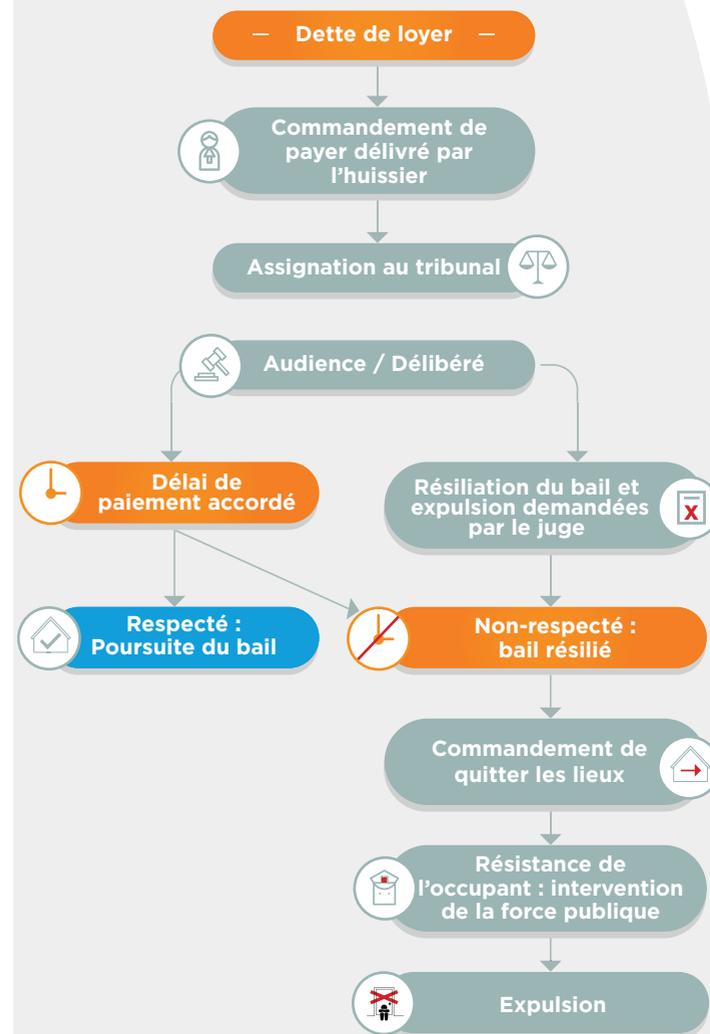


RISQUE DE
SUSPENSION
DE MON
ALLOCATION
LOGEMENT !



QUE SE PASSE-T-IL
SI JE NE PAIE PAS
MON LOYER ?

Si je n'ai pas payé dans les temps, une procédure de contentieux se met en place :



Ensemble, évitons d'en arriver là !